CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2026

PROCES-VERBAL

Ville de Linselles

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2026 par mail sécurisé Pastell, s'est réuni en salle d'honneur de la Mairie de Linselles le 17 septembre 2026 à 19 h 30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 11 au 18 septembre 2026 aux entrées (accueil) et sur le site internet de la ville de Linselles.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE : M. Alexis CABIERE

Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*

- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Olivier OSTYN, *Adjoints*

- M. Alexis CABIERE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*

- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, Mme Dominique BOJAGO, *Conseillers municipaux*

Pouvoirs :

- M. Dominique SINNAEVE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Adjoint,
- Mme Fabienne LORENT, Adjointe, donne pouvoir à Mme Olivia LEMERSRE, Conseillère Déléguée,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,

Secrétaire de séance : Alexis CABIERE

Madame le Maire précise que, conformément à l'article L270 du code électoral, Madame BOJAGO remplace Monsieur MARESCAUX dont le siège est devenu vacant le 2 juillet 2026.

Le quorum est atteint

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02/07/26

Approuvé à l'unanimité : 29 voix

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE L 2122-22 et 23 :

SERVICE TECHNIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE

AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

2 dossiers : 50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 499 litres (2026_006 et 011)

1 dossier : 70 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 500 à 999 litres (2026_007)

SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT ET REPARATION DE VELOS

4 dossiers : 80,00 € achat d'un vélo à assistance électrique (2026_001, 003, 004, 012)

3 dossiers : 40,00 € achat d'un vélo adulte (2026_002, 013, 014)

SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE FACADE

1 dossier : 800 € (2026_009)

SUBVENTION POUR INSTALLATION DE TOITS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

1 dossier : 363,18 € (2026_010)

SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT DE CHARIOT

1 dossier : 20,00 € achat d'un chariot de courses (2026_008)

SERVICE FINANCE

FIN 2026-07 du 06/08/26 – Fixation des tarifs ACM 2026-2027

FIN 2026-08 du 06/08/26 – Fixation des tarifs CMOS 2026-2027

FIN 2026-09 du 06/08/26 – Fixation des tarifs de l'adhésion annuelle à l'espace jeunes

FIN 2026-10 du 06/08/26 – Fixation des tarifs de la restauration scolaire 2026-2027

FIN 2026-11 du 06/08/26 – Fixation des tarifs des activités périscolaires 2026-2027

FIN 2026-12 du 06/08/26 – Fixation des taux d'effort à la prise en charge des activités jeunesse

FIN 2026-13 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **589,22 €** à l'Association Musicalys

FIN 2026-14 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **214,20 €** à l'Association Sapeurs-pompiers de Schiefbahn

FIN 2026-15 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **759,90 €** à l'association du Collège Privé Sainte Marie

FIN 2026-16 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **398,26 €** à l'association du Collège Privé Sainte Marie

FIN 2026-17 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **1 649,84 €** à l'association du Collège Henri Matisse

FIN 2026-18 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **470,82 €** à l'association du Collège Henri Matisse

FIN 2026-19 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **1 194,38 €** à l'association du Collège Henri Matisse

FIN 2026-20 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **338 €** au Collège Privé Sainte Marie

FIN 2026-21 du 11/08/26 – Attribution d'une subvention au titre des échanges internationaux d'un montant de **1 152,96 €** à l'association du Collège Henri Matisse

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Le **3 juillet**, la Place de la République s'est une nouvelle fois animée à l'occasion du deuxième **Marché nocturne** de la Ville.

Une trentaine d'exposants étaient présents pour faire découvrir leurs créations, leurs produits et leurs savoir-faire.

Cette édition a été rythmée par la musique grâce au groupe Moïra, accueilli dans le cadre des Belles Sorties d'Été de L'Aéronef, qui a offert au public un concert mêlant soul, jazz et inspirations rock.

Tout au long de la soirée, AB Évènementiel a contribué à l'ambiance festive avec son DJ set, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Le même jour, **le campement** a ouvert ses portes à Linselles.

Ce nouvel espace de coworking, situé rue du Maréchal Foch, a été conçu pour accueillir indépendants, freelances, télétravailleurs et porteurs de projets.
Bien plus qu'un simple lieu de travail, Le Campement se veut un véritable espace de rencontres, d'échanges, de collaboration et d'innovation.

Le **4 juillet**, les élus du Conseil municipal ont reçu la **Société Philharmonique** de Linselles afin de saluer sa magnifique performance au concours national de la Confédération Musicale de rance.
Le 31 mai dernier, à Montigny-lès-Metz, la Philharmonie a remporté le 1er Prix avec Mention Très Bien, en division Excellence, récompensant le talent de l'ensemble des musiciens, de leur chef d'orchestre Philippe LE MEUR, du président Cyril VANDRISSE.

Le **13 juillet**, à l'occasion de la **Fête nationale**, la Ville de Linselles a une nouvelle fois donné rendez-vous aux habitants à l'Espace Michel Deplancke pour une soirée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.
En présence de Vincent LEDOUX, Député du Nord, ainsi que des membres du Conseil municipal, cette soirée a rassemblé de très nombreux Linselloises et Linsellois.
Entre le village food trucks, l'UCAEL, l'amicale du personnel, les structures gonflables et les nombreuses animations musicales, petits et grands ont pleinement profité de cette belle soirée estivale.

Le **14 juillet,** la salle Jacques Rémory a accueilli la **Journée Portes Ouvertes** de **l'Association des Anciens de Linselles.**
Une belle occasion de découvrir les activités proposées par l'association, d'échanger avec les adhérents et de partager un agréable moment.

Le **17 juillet**, j'ai ainsi que les élus du Conseil municipal partagé un moment convivial avec le service Jeunesse, les jeunes et les animateurs des **ACM** à l'occasion d'un repas au restaurant municipal. Les élus ont ensuite pu visiter les ACM.
Un grand merci à l'ensemble des agents mobilisés et aux équipes d'animation pour faire vivre les ACM tout au long de l'été.

Le **24 juillet**, la crèche municipale a célébré sa **fête de l'été** sur le thème de la culture africaine, réunissant les enfants et leurs familles autour d'une matinée placée sous le signe du partage, de la convivialité et de la découverte.

Grâce à la participation de l'association linselloise Via Zogoré, les familles ont découvert une exposition consacrée à l'Afrique, et plus particulièrement au Burkina Faso.

Le **26 août** après-midi, en présence des élus du Conseil municipal, l'Espace Michel Deplancke a pris des airs de grande aire de jeux à l'occasion de l'animation **"Tous à la Plaine de loisirs",** organisée dans le cadre d'Art & Loisirs par le service Jeunesse de la Ville de Linselles.

Le **27 août,** la Ville de Linselles organisait au Centre Thérèse Boutry la **remise des kits aux jeunes Linsellois**, à quelques jours de la reprise des cours.
En présence de Joséphine BROUTIN, Adjointe en charge de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, et des élus du Conseil municipal, les jeunes et leurs familles ont pu récupérer leur kit afin de préparer sereinement la nouvelle année scolaire.

Depuis le 1er septembre, La Mairie de Linselles s'illumine en jaune chaque soir à l'occasion de **Septembre en Or**.
Une banderole de sensibilisation a également été installée à l'extérieur de la mairie afin de rendre visible cette mobilisation et de sensibiliser les Linsellois à la lutte contre les cancers de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Le **4 septembre**, Jacques HOUSSIN, Conseiller départemental et des élus du Conseil municipal, le Centre Thérèse Boutry a accueilli la traditionnelle **cérémonie des sportifs** de la Ville de Linselles.
Une soirée consacrée aux performances, aux progrès et à l'engagement de celles et ceux qui font vivre le sport à Linselles tout au long de l'année !

Les **5 et 6 septembre**, une dizaine de jeunes Linsellois se sont rendus à Willich à l'occasion du traditionnel **triathlon**.
Partis le samedi en début d'après-midi, ils ont été accueillis dans des familles allemandes avant de retour à Linselles dans la soirée. Un repos bien mérité pour tous les participants !
Félicitations à l'ensemble des participants pour leur engagement, leur courage et leur persévérance ! Merci aux accompagnateurs pour leur présence et leur investissement tout au long de ce weekend.

Le **6 septembre**, plus d'une trentaine de spectateurs, dont de nombreux enfants accompagnés de leurs parents, ont pris place pour suivre les aventures d'**Annette** et découvrir, avec humour, les bons côtés comme les pièges des écrans.

Le **6 septembre**, sous un beau soleil, s'est également déroulée une nouvelle édition du **Grand Prix Cycliste**. L'événement s'est clôturé par la remise des prix, en présence de Martine PETIT, Adjointe au Sport et à la Vie associative, et de Philippe VERSAILLE, conseiller municipal.
Merci à Linselles Cyclisme, à l'ensemble des bénévoles, au service technique et à la police municipale de Linselles pour leur mobilisation et leur engagement.

Le **8 septembre**, la **Fraternité des malades** a organisé un goûter à la salle Jacques Brel. Dans une ambiance chaleureuse, les adhérents ont profité d'un agréable moment de rencontres, d'échanges et de partage.
Ce rendez-vous, toujours très apprécié des adhérents, illustre l'importance des liens de proximité et des moments de partage qui contribuent à faire vivre la solidarité et la convivialité à Linselles.

Du **11 au 13 septembre**, le **7ème tournoi national de tennis adapté** organisé par Linselles Tennis a réuni des joueuses et joueurs venus de toute la France pour trois jours de compétition. Bravo à l'ensemble des participants et merci à Linselles Tennis pour l'organisation de cette belle compétition !

Du **12 au 15 septembre**, ducasse et **marché aux puces** organisé par l'Amicale du Personnel Communal rues de Bousbecque et de l'Abbé Guichard.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

2026-09-01 - Installation d'un nouveau conseiller municipal et participation aux commissions municipales

Adoptée à l'unanimité (pour : 29 voix)

Dominique BOJAGO, suivante sur la liste « Agir Différemment pour Linselles » remplace Pascal MARESCAUX suite à sa démission du 2 juillet 2026. Elle intègre les commissions municipales suivantes : Commission n° 3 : éducation, enfance et jeunesse – Commission n°4 : grands projets, développement économique, monde agricole et emploi – Commission n° 6 : finances

Isabelle POLLET souhaite à Madame BOJAGO la bienvenue au sein du Conseil municipal.

2026-09-02 - Soutien aux communes sinistrées par les incendies

Adoptée à l'unanimité (pour : 29 voix)

Attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 € suite à l'appel à la mobilisation générale lancé par l'Association des Maires de France (AMF) pour soutenir les communes sinistrées par les incendies.

Jean-Pierre LELEU souligne qu'il approuve cette très bonne décision.

RESSOURCES HUMAINES

2026-09-03 - Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds

Adoptée à l'unanimité (pour : 29 voix)

Instauration de l'indemnité de maniement de fonds au profit du personnel chargé des fonctions de régisseur, titulaire ou intérimaire (ou de mandataire suppléant) d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées en fonction d'un barème réglementaire et en fonction des sommes manipulées par les régisseurs. Nouvelle appellation de l'ancienne indemnité de responsabilité des régisseurs (décret de 2025).

SECURITE

2026-09-04 - Création d'un service public municipal des objets trouvés

Adoptée à l'unanimité (pour : 29 voix)

La commune recueille régulièrement des objets trouvés sur son territoire. Il est nécessaire d'organiser leur réception, leur enregistrement, leur conservation et leur restitution, ainsi que le devenir des objets non réclamés via un règlement pour en définir toutes les modalités de gestion. La Police municipale sera en charge de ce service.

Isabelle POLLET précise qu'auparavant, les objets trouvés étaient le plus souvent recueillis en mairie. Aujourd'hui, Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir créer à compter du 1er octobre 2026 un service public municipal des objets trouvés et d'en confier la gestion à la police municipale.

URBANISME

2026-09-05 - Projet de mise en vente par la Ville de Linselles d'un immeuble sis 10 rue de Bousbecque

Reportée

La Ville est propriétaire d'un immeuble sis 10, rue de Bousbecque d'une contenance de 135 m². Estimation du bien : entre 200 000 € et 220 000 € net vendeur.

Isabelle POLLET indique que la délibération est distribuée aux élus présents car au moment de l'envoi le plan de division n'avait pas encore été reçu. Ce plan permet de bien délimiter ce qui sera vendu et ce qui restera propriété de la ville.

Jean-Pierre LELEU souhaite avoir quelques précisions sur ce choix de mise en vente :

Je voudrais vérifier avec vous quelques précisions sur ce choix de mise en vente intitulé « projet » alors que la délibération finale porte bien sur la vente dès le 18 septembre ! Ce qui n'est donc plus un projet, mais la concrétisation d'une décision.

Pour donner suite à notre commission ou vous nous avez exposé le sujet, je vous ai fait parvenir mardi 3 questions en amont, portant sur les différentes agences immobilières ayant estimés le bien, le montant estimé net vendeur, les frais à prévoir pour la réalisation de cette vente, et les motivations de celle-ci (de vente).

Reste néanmoins une question subsidiaire qui serait de savoir à quoi sera affecté cette rentrée d'argent, à quels projets municipaux, à quels points de votre programme cette argent va-t-il servir ?

Néanmoins une chose est évidente, c'est que pour la Ville de Linselles, son patrimoine est de moins en moins important, et qu'à ce rythme il ne reste plus que le Château du Vert Feuillage, le Stade Delmotte et l'Eglise à vendre !

Ce qui est évident c'est qu'en vendant ce bien, nous nous fermons définitivement toutes possibilités d'extension de la mairie, et d'anticiper l'évolution de celle-ci dans les années à venir.

Pour conclure sur le sujet de cette proposition de projet de mettre en vente dès demain le 10 rue de Bousbecque, il y a un point qui me laisse dubitatif et qui s'argumente au travers des multiples vérifications que j'ai pu faire, et qui affecte ce bâtiment depuis plusieurs années, comme étant une annexe, une prolongation de la mairie. C'est d'ailleurs ce que vous avez mentionné dans votre délibération.

Aussi, Madame le Maire, la délibération indique que l'immeuble était affecté à un service public, puisqu'il accueillait des bureaux administratifs, et qu'il est aujourd'hui inoccupé. Or, je ne vois pas dans cette délibération aucune référence à la décision constatant sa désaffectation, ni aucun acte prononçant son déclassement du domaine public.

Car respectivement ce bâtiment a abrité le PILE jusqu'en 2026, de multiples publications municipales y font référence en donnant rendez-vous aux linsellois à cette adresse mais pas que le PILE ! Le CCAS y aurait aussi ses quartiers ; ses bureaux (Linselles MAG Edition Spéciale d'Avril 2026 en page 11).

Pouvez-vous nous préciser à quelle date et par quelle délibération le déclassement de l'immeuble a été prononcé ? Et à défaut sur quel fondement juridique la Ville propose-t-elle aujourd'hui sa mise en vente ?

Je m'appuie sur l'article L2111-1 L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques y compris des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne sort du domaine public qu'à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Pour nous appuyer sur ce dernier point, j'ai contacté la Préfecture aujourd'hui, mais je n'ai pas eu encore la réponse d'où à ce stade mon interrogation.

Isabelle POLLET informe que les évaluations ont été réalisées par deux agences (Abrinor et IAD). Le bien et sa situation pourraient aussi séduire un investisseur. Les frais seront à la charge de l'acquéreur. La mairie devra installer un muret pour la mise en séparation des propriétés.

Jean-Pierre LELEU en visitant les lieux s'est aperçu qu'il y avait encore toute la partie alarme y compris le filaire et l'internet. Il souhaiterait connaître le coût de ces transformations.

Isabelle POLLET lui répond qu'il n'a pas encore été estimé et que les services vont le faire par la suite. Le montant sera transmis.

Jean-Pierre LELEU aborde la question de la motivation de cette vente.

Isabelle POLLET lui explique que la Mairie n'a plus besoin de ces bureaux pour l'installation de nouveaux personnels.

Jean-Pierre LELEU estime toutefois qu'à Linselles le patrimoine semble de moins en moins important et qu'à ce rythme il ne restera plus que le château du vert feuillage, le stade Delmotte et l'église à vendre.

Sur le projet de cette mise en vente du 10, rue de Bousbecque et considérant que la délibération indique que l'immeuble était affecté à un service public, il faudrait d'après lui désaffecter ce bien et procéder à son déclassement via une délibération.

Isabelle POLLET propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal du 5 novembre.

ECONOMIQUE

2026-09-06 - Ouvertures dominicales des commerces de détail pour 2027

Adoptée à l'unanimité (pour : 29 voix)

Le calendrier des 7 dates fixes reste inchangé pour l'année 2027 : les deux premiers dimanches des soldes : 10 janvier et 27 juin 2027 ; le dimanche précédant la rentrée des classes : 29 août 2027 ; les quatre dimanches précédant Noël : 28 novembre et 5, 12, 19 décembre 2027. Le Conseil municipal fixe librement la date du **30 mai 2027** (fête des mères) pour la commune de Linselles.

QUESTIONS/REPONSES « AGIR DIFFEREMMENT POUR LINSELLES »

1. Église

Bertrand FLORIN :

Nous souhaitons faire un point sur les travaux réalisés récemment dans l'église.

Une enveloppe avait été votée pour les travaux de chauffage, qui ont bien été réalisés. En revanche, concernant le sol de l'église, notamment les zones présentant des soulèvements, les interventions réalisées à ce jour semblent avoir un caractère provisoire.

Nous souhaiterions donc savoir si des travaux définitifs de remise en état du sol sont prévus, et, le cas échéant, quel est le calendrier envisagé.

Nous souhaiterions également connaître le montant des travaux provisoires déjà réalisés sur le sol et leur mode de financement.

Enfin, si des travaux définitifs sont prévus, une enveloppe budgétaire a-t-elle déjà été identifiée ? Une demande de subvention a-t-elle été demandée ?

Madame le Maire :

Concernant l'église, les travaux de chauffage prévus ont bien été réalisés.

S'agissant du sol, les interventions réalisées à ce jour correspondent à des mesures permettant de sécuriser les zones concernées. La pose de panneaux en bois a notamment permis de traiter provisoirement les zones présentant des soulèvements.

La commune travaille aujourd'hui sur un projet global concernant l'église, qui permettra d'appréhender les différents travaux nécessaires de manière cohérente, plutôt que d'intervenir ponctuellement.

Dans ce cadre, la commune est également engagée dans une recherche de subventions afin de limiter le reste à charge pour la collectivité.

Le montant des travaux déjà réalisés concernant ces interventions sur le sol s'élève à 4 865 €.

Concernant les travaux définitifs, ils devront être intégrés au projet global et feront l'objet d'une programmation en fonction des études nécessaires, des priorités identifiées et des possibilités de financement.

Justine PERSYN :

2. <u>Espace public</u>

Tout d'abord, certains trottoirs présentent encore des portions d'enrobé manquantes ou dégradées, parfois depuis plusieurs années. Un recensement de ces secteurs a-t-il été effectué et pouvez-vous nous indiquer quel calendrier est prévu pour leur remise en état ?
Par ailleurs, nous constatons également un manque d'entretien sur certains espaces verts, notamment au niveau de parterres fleuris qui semblent parfois peu entretenus, ainsi que de la végétation et des mauvaises herbes qui se développent dans les fils d'eau et le long de certains trottoirs.

Pouvez-vous nous préciser quelle est la fréquence prévue pour l'entretien de ces différents espaces et si des interventions supplémentaires sont envisagées afin d'assurer un entretien plus régulier et homogène dans l'ensemble de la commune ?

Madame le Maire :

Dans le cadre de la construction PPI voirie 2027-2032 de la Ville de Linselles, les secteurs de voirie nécessitant des interventions ont été identifiés par la MEL et les services et seront intégrés à cette réflexion.

Pour rappel, la MEL exerce la compétence en matière de gestion du patrimoine routier.
Toute dégradation constatée est signalée à la MEL par la ville via un logiciel de demandes d'interventions (GRU).
Les demandes d'interventions sont traitées au cas par cas, en fonction de leur nature, de leur niveau de priorité et des crédits disponibles dans le budget de la MEL consacré à l'entretien des voiries et des trottoirs.

Concernant la propreté et l'entretien des espaces publics, la commune a engagé un projet global de propreté.

Nos services travaillent actuellement à rattraper le retard qui a pu être pris, notamment en raison de plusieurs absences d'agents, qui ont nécessairement eu des conséquences sur la fréquence de certaines interventions.

Une réflexion est également menée à l'échelle intercommunale afin de rechercher des solutions permettant d'améliorer durablement la propreté et l'entretien de nos espaces publics.

Je voudrais néanmoins relever un point dans votre question.

Je suis quelque peu étonnée de votre remarque aujourd'hui, puisque vous avez, à plusieurs reprises, félicité les services municipaux sur vos réseaux sociaux pour leur travail.

Il est donc assez surprenant de retrouver, en conseil municipal, une présentation beaucoup plus critique de leur action.

Nous pouvons naturellement entendre les remarques et identifier les secteurs qui nécessitent des améliorations. Mais il faut également avoir à l'esprit les conditions dans lesquelles nos agents travaillent et reconnaître le travail qu'ils accomplissent quotidiennement pour maintenir la commune en état.

Jean-Pierre LELEU :

---

3. <u>Commerce et tissu économique local</u>

Depuis 2020, quel est le bilan réel de l'évolution du commerce et de l'activité économique à Linselles ?

Combien de nouvelles entreprises ont été créées ?
Combien de commerces disposant d'une vitrine ou d'un local ouvert au public se sont installés ?

Combien ont cessé leur activité ou fermé définitivement ?

Madame le Maire :

La Ville de Linselles est particulièrement attentive à la vitalité du commerce et du tissu économique local ainsi qu'à l'attractivité commerciale de la commune afin de répondre au mieux aux besoins des Linsellois.

Depuis 2020, nous n'avons eu de cesse d'accompagner, de soutenir nos artisans, commerçants et entrepreneurs.

Un travail est engagé au quotidien avec notamment la MEL, la CCI, la CMA ou encore l'UCAEL afin de déployer et suivre les actions définies suite aux diagnostics de l'environnement commercial de la commune qui ont permis de mieux identifier les enjeux.

A ce titre, la Ville assure un suivi attentif des locaux commerciaux vacants avec l'objectif de faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets et de maintenir une offre commerciale diversifiée sur la commune.

Les derniers chiffres recensés par l'INSEE au 1er janvier 2026 font état de 105 créations d'entreprises (et non de commerces) en 2025, contre 84 en 2020 à Linselles.

À ce jour, 40 commerces disposent d'une vitrine ou d'un local ouvert au public.

Depuis 2020, 21 commerces ont cessé leur activité ou fermé pour des raisons diverses contre 27 ouvertures ou futures ouvertures.

La Ville reste attentive à cette évolution et poursuit son travail avec ses partenaires afin de préserver et de renforcer l'attractivité commerciale de Linselles.

Bertrand FLORIN :

4. <u>Minibus municipal et services aux seniors</u>

Un projet de prolongation ou de renouvellement du service de minibus municipal semble aujourd'hui envisagé. Pouvons-nous disposer d'un bilan précis du service :
Combien de kilomètres ont été parcourus ?
Quel a été le coût total du véhicule pour la commune, en investissement puis en fonctionnement ?
Quelle a été sa fréquence réelle d'utilisation ?
Combien de seniors ont effectivement bénéficié du service ?

Madame le Maire :

Le contrat de régie publicitaire avec Info'Com a été signé le 3 décembre 2020 et prévoit la mise à disposition gratuite d'un minibus Renault Trafic 9 places pour la Ville.

Le véhicule a été livré le 9 juin 2022 et totalise aujourd'hui 28 232 km, dont 5 254 km parcourus depuis le début de l'année 2026.

Le contrat prévoit son renouvellement tous les quatre ans.
Compte tenu du faible kilométrage du véhicule, il est effectivement en cours de renouvellement afin de poursuivre ce service et de répondre aux besoins des différents utilisateurs.

Le véhicule 9 places est utilisé par différents services municipaux et associations pour leurs déplacements.

Depuis le début de l'année 2026, 30 réservations ont été enregistrées notamment par la Direction Enfance Jeunesse et Sports notamment dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs pendant les vacances scolaires, l'ISETA, la Fraternité des malades, Seniors Cité, la Philharmonie, le Tennis Club de Linselles, Habitat Linselles et l'Amicale du personnel.

Aucune dépense d'investissement n'a été engagée pour l'achat du véhicule.

La Ville prend en charge les frais liés à son fonctionnement notamment l'assurance et le carburant.

Enfin, concernant spécifiquement le service à destination des seniors, l'offre est désormais complémentaire et couplée avec le véhicule de Seniors Cité, ce qui permet de répondre aux besoins de déplacements des seniors sans mobiliser systématiquement le minibus municipal.

Stéphanie ALLEWEIRELDT :

---

5. <u>Voirie, riverains et risques liés aux fissures sécheresse</u>

Plusieurs riverains du Pavé de Stemberg et d'ailleurs, nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant le passage régulier de poids lourds, ainsi que de l'apparition de fissures sur la chaussée et, pour dans certaines de fissures constatées sur les façades.

Nous avons conscience que plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ces désordres, notamment les mouvements des sols liés aux épisodes de sécheresse ; néanmoins, la répétition du passage de véhicules lourds constitue également un élément qui mérite d'être objectivement évalué.

La municipalité a-t-elle réalisé ou envisage-t-elle de réaliser un état des lieux de la voirie et des habitations concernées ?
Enfin, la commune compte-t-elle mettre en place un recensement des habitations linselloises ayant subi des fissures ou des dommages potentiellement liés aux épisodes de sécheresse, afin de disposer d'un état précis de la situation et, le cas échéant, de constituer un dossier permettant d'envisager une reconnaissance de catastrophe naturelle ?

Madame le Maire :

Concernant les fissures signalées par certains administrés, la commune est attentive à cette situation.

Il est important de rappeler que l'apparition de fissures peut avoir différentes origines et qu'il n'est pas possible, à ce stade, d'établir un lien automatique avec le passage des poids lourds ou avec les épisodes de sécheresse.

Afin de disposer d'un état des lieux le plus précis possible, les administrés concernés sont invités à constituer et à transmettre un dossier à la commune, permettant de faire remonter les différents signalements et les dommages constatés.

Cette démarche permettra à la commune de centraliser les informations et de disposer d'éléments suffisamment précis pour solliciter, le cas échéant, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des phénomènes liés aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Concernant spécifiquement la voirie et le passage des poids lourds, les situations signalées sont également prises en compte dans le cadre du suivi de la voirie, en lien avec les services compétents.

Notre objectif est avant tout de disposer d'éléments objectifs et documentés afin de pouvoir engager les démarches adaptées et défendre au mieux les intérêts des habitants concernés.

Dominique BOJAGO :

---

6. <u>Épisode caniculaire</u>

À la suite de l'épisode de canicule de cet été, un état des besoins a-t-il été réalisé afin d'anticiper les prochaines périodes de fortes chaleurs ?

La commune envisage-t-elle de mettre en place ou de renforcer certains équipements et dispositifs, tels que des fontaines à eau, des ventilateurs, des systèmes de rafraîchissement ou de climatisation, notamment dans les bâtiments et services municipaux accueillant du public ?

(Développement dans les services municipaux et au profit des Linsellois)

Madame le Maire :

La Ville a fait preuve de réactivité lors de l'épisode de vigilance rouge canicule de cet été et a rapidement mis en place l'ensemble des dispositifs prévus.

Les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables ont été contactées afin de s'assurer de leur situation et de leurs besoins.

La salle Jacques Rémory a également été mise à disposition afin de permettre aux Linsellois qui le souhaitaient de bénéficier d'un espace rafraîchi.
Des bouteilles d'eau ont également été mises à disposition.

Pour les agents municipaux travaillant en extérieur, des aménagements horaires ont été mis en place afin de limiter leur exposition aux fortes chaleurs et des bouteilles d'eau leur ont été distribuées.

Une dizaine de ventilateurs ont également été achetés et distribués aux agents des services qui n'en disposaient pas, afin d'améliorer leurs conditions de travail pendant les périodes de fortes chaleurs.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif de prise en charge financière proposé par EDF, la Ville a pu procéder à l'acquisition de 10 climatiseurs mobiles.
Des devis sont également en cours afin d'étudier l'installation de climatiseurs fixes en 2027 dans la salle d'honneur et la salle de réunion de l'Hôtel de Ville, ainsi que dans la salle intergénérationnelle de la crèche.

Jean-Pierre LELEU :

---

7. Nuisances

Des résidents de l'immeuble boulevard de Verdun l'Orée du Parc, nous ont informés de nuisances sonores, dégradations etc.

Il y a eu une pétition, un envoi de courrier au 3 F
Rien ne bouge pour l'instant.

Pourriez-vous appuyer auprès du bailleur pour des rappels de règles de cohabitation.

Madame le Maire :

Nous avons bien été informés des difficultés rencontrées par certains résidents de l'immeuble situé boulevard de Verdun, à l'Orée du Parc, notamment concernant les nuisances sonores et certaines dégradations.

Une pétition a effectivement été portée à la connaissance du bailleur, et un courrier a également été adressé à 3F afin de l'alerter sur la situation.

À ce jour, une procédure d'expulsion est en cours, à la demande du bailleur, dans le cadre des procédures prévues à cet effet.

De son côté, la commune reste attentive à la situation et les services de police effectuent des passages réguliers sur le secteur, notamment afin de rassurer les résidents et de maintenir une présence sur place.

La commune continuera donc à suivre ce dossier en lien avec les résidents, le bailleur et les services compétents.

Par ailleurs, la Police Municipale a été informée de la situation afin de renforcer sa présence et d'effectuer des passages réguliers dans la résidence, notamment pour rassurer les habitants et contribuer à leur tranquillité.

La liste des délibérations a été affichée en Mairie le 21 septembre 2026.

Toutes les délibérations signées et visées par la Préfecture sont en ligne sur le site de la ville de Linselles.

La séance est levée.

Le secrétaire de séance :

Alexis CABIERE

MAIRIE DE LINSELLES
59126

Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,

Isabelle POLLET